MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2023
À LA SALLE YVES AUBUT
PROCÈS VERBAL

À une séance régulière du Conseil, tenue à la salle Yves Aubut à 19h30, sont présents:

Séance régulière du 11 Avril 2023

M. Michaël Otis, maire,
M. Mathieu Cloutier M. Zacharie Cloutier-Julien
M. Julien Chalifoux M. Henri Lampron
M. Patrick Landry Mme Louise Paquin Bédard
Mme Louise Paquin-Bédard a dû quitter a 19h50

est aussi présent ;
M. Michel Michaud, Directeur général

Ouverture

Sous la présidence du maire, M. Michaël Otis et formant quorum, à 19h30, M. Otis déclare l'ouverture de la séance, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture,
2- Acceptation de l'ordre du jour,
3- Acceptation de la correction du procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2023
4- Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2023,
5- Correspondance,
6- Comptes à payer,
7- Situation financière,
8- Période de questions,
9- Rapport du maire,
10- Rapport lots intra municipaux,
11- Autres rapports,
12- Audit
13- Conteneurs garage Taschereau et Laferté (dates)
14- Programme de traitement de matières organique volet II
15- budget pour la fête de la famille
16- budget pour gala des bénévoles
17- demande d'aide financière fond de mise en valeur lots intra
18- assurabilité des bâtiments patrimoniaux
19- Soumission pour abat-poussière
20- Psps
21- Embauche Journalier
22- Pompe E/one
23- Chaise de bureau-Michel
24- _____,
25- _____,
26- _____,
27- _____,
28- _____,
29- Période de questions
30- Fermeture

Rés. #6032-04-23 Ordre du jour :	Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu. Adoptée.
Rés. #6033-04-23 Procès-verbal :	Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter la correction du procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2023. Adoptée.
Rés. #6034-04-23 Procès-verbal	Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'accepter Le procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2023. Adoptée.
Correspondances	
Rés. #6035-04-23 Comptes à payer :	Il est proposé par Mme. Louise Paquin-Bédard et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour le mois de mars 2023, au montant de 78 180.63$ (ch# C2300087 à C2300101), au montant de 41 346.85$ (ch# M0023031 à M0023050), pour les lots intra municipaux au montant de 25 919.47$ (ch#C2300005 à C2300006) ainsi que la liste de paie au montant de 27853.26$ (ch.# D2300077 à D2300119) et que la municipalité a les crédits disponibles pour ces dépenses. Adoptée.
Rés. #6036-04-23 Situation financière :	Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement d'accepter la situation financière de mars 2023. Adoptée.
Période de questions :	
Rapport du Maire	-budget gouvernemental pour la rénovation du HLM -mise à jour de l'article 59
Rapport lots intra municipaux	-prochaines coupes
Autres rapports	
Audit	Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement d'accepter le dépôt des rapports de la Commission municipale du Québec concernant l'adoption d'un budget, l'adoption du programme triennal d'immobilisation et la transmission des rapports financiers. Adoptée
Rés. #6037-04-23 Conteneur Taschereau et Laferté	Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'installer un conteneur à gros encombrant permanant à Taschereau et aux deux dates suivantes pour le secteur Laferté ; Week-end de la St-Jean (24 juin) et week-end de la fête du Travail (4 septembre). Adoptée
Rés. #6038-04-23 Programme de traitement des matières organiques volet II	**OCTROI DU MANDAT À LA MRC D'ABITIBI-OUEST POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE TRAITEMENT DE MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE – VOLET II (PTMOBC-VOLET II) (ACQUISITION DE BACS – MATIÈRES ORGANIQUES) POUR LA MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Taschereau a compétence dans le domaine

de la collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité de Taschereau de procéder à l'acquisition de bacs de 240 litres pour la collecte résidentielle des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Taschereau envisage de procéder à un appel d'offres commun pour cette acquisition, de façon à obtenir le meilleur prix possible ;

CONSIDÉRANT les discussions que la municipalité de Taschereau a avec, notamment, les municipalités locales du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest aux fins de convenir d'une entente afin que la MRC soit mandatée pour procéder à un appel d'offres commun ;)-

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il est opportun de requérir de la MRC d'Abitibi-Ouest qu'elle produise et dépose, pour et au bénéfice de la municipalité de Taschereau, une demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC-Volet II ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Patrick Landry, Appuyé par M. Henri

Lampron et résolu unanimement;

QUE la municipalité de Taschereau autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à déposer, pour et en son nom, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet II du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC – Volet II) ;

QUE la municipalité de Taschereau confirme le nombre de bacs résidentiels requis et inscrits dans le tableau en annexe, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la MRC d'Abitibi-Ouest soit autorisée, pour les fins du dépôt de cette demande et de son traitement, à fournir au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) toute information pertinente que la municipalité de Taschereau s'engage à communiquer à la MRC d'Abitibi-Ouest sur demande ;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

QUE la présente résolution soit effective à compter du moment où la MRC d'Abitibi-Ouest aura accepté le mandat par résolution de son conseil. Adopté.

Rés. #6039-04-23
Budget pour la fête de la famille

Il est proposé par M. Zachary Cloutier-Julien et résolu unanimement d'accepter le budget de $5844.87 pour la fête de la famille.
Adoptée.

Rés. #6040-04-23
Budget pour le gala des bénévoles

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter le budget de $3000.00 pour le gala des bénévoles.

Rés. #6041-04-23
Demande d'aide financière du fond

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'accepter et d'envoyer la demande d'aide financière au fonds de mise en valeur des lots intra-municipaux au montant de $102 749.40.

Adoptée.

Rés. #6042-04-23
Assurabilité des bâtiments patrimoniaux

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX DANS UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS -ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Mathieu Cloutier

ET APPUYÉ PAR M. Henri Lampron ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

*De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

*De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la Fédération québécoise des municipalité, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir

Rés. #6043-04-23
Abat poussière

Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement de demander une soumission pour 25 000 litres d'abat poussières

adoptée

Rés. #6044-04-23
PSPS

<u>Dépôt de projet à Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)</u>

Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu à l'unanimité que le **Club des loisirs de Laferté** dépose une demande d'aide financière à la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Abitibi-Ouest pour le projet de **Sauvegarde du patrimoine à la Maison du souvenir de Laferté.**

Il est également proposé et résolu que M. Michel Gauthier ou M. Pierre Paul soient autorisés à déposer le projet et à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette demande pour et au nom de nom de l'organisme.

Adoptée

Rés. #6045-04-23
Embauche journalier

Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Éric Poudrier pour le poste de journalier au salaire prévue par la dernière convention collective.

Adoptée

Rés. #6046-04-23
Chaise DG

Il est proposé par M. Zachary Cloutier-Julien et résolu à l'unanimité de changer la chaise de bureau du directeur général.

Adoptée.

Période de questions

Fermeture

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,
Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement à 20H33 de procéder à la fermeture de la séance du conseil.

Adoptée.

_____ _____

Michaël Otis,
Maire. .